

Strasbourg, 9 octobre 2026

T-THO (2026) OJA2

**COMITE DES PARTIES
A LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE
CONTRE LE TRAFIC D'ORGANES HUMAINS
(COMITÉ DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE)
9^{EME} REUNION PLENIERE**

Ouverture à 14h00
Clôture à 17h30

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

**20 octobre 2026 (après-midi)
21 octobre 2026 (après-midi)**

En ligne

Document préparé par le Secrétariat chargé de la contre le trafic d'organes humains
Direction Générale I – Droits humains et Etat de droit

JOUR 1 : 20 octobre 2026 14h00 – 17h30

1. Ouverture de la réunion

La réunion va se dérouler **de 14h à 17h30 (CEST)** le **mardi 20** octobre 2026 et le **mercredi 21** octobre 2026.

La Présidente va ouvrir la réunion en ligne et accueillir tous les participants, qui vont se présenter ainsi que leurs délégations respectives lors d'un tour de table.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

[T-THO \(2026\)](#)
[LD1-rev](#)

Le Comité des Parties (CdP) prendra note de la liste des décisions de la dernière réunion plénière (9-10 juin 2026).

T-THO (2026)
OJ2

Les membres du CdP adopteront également le projet d'ordre du jour de la réunion.

3. Informations de la Présidente et du Secrétariat

[Site web](#)

Le CdP est invité à prendre note des informations communiquées par sa Présidente, Mme Pavla BUREŠOVÁ, et par le Secrétariat concernant : a) les activités menées depuis la dernière réunion plénière ; b) le format exceptionnel de la présente réunion plénière.

En outre, d'autres évolutions récentes présentant un intérêt pour les travaux du CdP seront également examinées.

4. Adhésion de nouveaux pays

[Signatures et](#)
[ratifications](#)

Le CdP est invité à faire part de toute avancée réalisée sur ce sujet et à prendre note des informations communiquées par le Secrétariat.

5. Suivi de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle et travaux futurs

5.1 Rapport du 1^{er} cycle de suivi

[T-THO \(2026\)](#)
[MR1](#)

Le CdP est invité à prendre note du fait que le rapport du premier cycle de suivi est disponible en ligne dans les deux langues officielles.

5.2 2^{ème} cycle de suivi

[T-THO \(2026\)](#)
[SoP3](#)

Les membres du CdP sont invités à prendre note du fait que le questionnaire relatif au deuxième cycle de suivi a été adressé aux États parties le 18 juin 2026 et que les réponses sont attendues pour le 10 décembre 2026.

5.3 Enquêtes éclair

Tous les membres du CdP seront invités à formuler des observations constructives sur ce point.

T-THO (2026)
04-rev

1. Première enquête éclair

Tous les membres du CdP sont invités à prendre note du fait que le rapport de la première enquête éclair, adopté lors de la dernière réunion plénière, a été publié sur le site internet dans les deux langues officielles.

Tous les membres du CdP sont également invités à prendre note des informations communiquées par la Présidente et les membres du Bureau concernant les suites données à cette enquête éclair. Celles-ci porteront sur le thème suivant : *recensement des pratiques nationales relatives aux systèmes de signalement*. Toutes les délégations seront invitées à prendre la parole, à partager leurs points de vue et à formuler des observations sur l'initiative proposée. La contribution de chaque membre est particulièrement bienvenue.

2. Deuxième enquête éclair

Tous les membres du CdP sont invités à prendre note des informations communiquées par la Présidente et les membres du Bureau concernant une enquête éclair supplémentaire, qui pourrait porter sur le thème suivant : « *Expériences nationales et enseignements tirés de la mise en œuvre de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle* ».

T-THO (2026) 16

La note conceptuelle relative à cette deuxième enquête flash sera présentée par les membres du Bureau. Chaque délégation sera invitée individuellement à prendre la parole et à formuler des observations. La participation active de tous les membres du CdP est encouragée et attendue.

5.4 Utilisation potentielle des données du NETTA pour la mise en œuvre de la Convention

T-THO (2026) 12

Les membres du CdP seront invités à prendre note des dernières informations relatives à cette question.

JOUR 2 : 20 octobre 2026
14h00 – 17h30

5.5 Document sur la distinction entre THO et THBOR

T-THO (2026) 06

Tous les membres du CdP sont invités à prendre note de la présentation du projet de document préparé par M. Carlos LOPEZ-VERAZA PÉREZ, portant sur la distinction, du point de vue du droit pénal, entre les notions de traite des êtres humains aux fins de prélèvement d'organes (THBOR) et de trafic d'organes humains (THO). Si certains membres du CdP ont des questions concernant le document ou l'une des notions qui y sont abordées, la présente réunion constitue une bonne occasion d'en discuter et de clarifier ces points.

6. Echange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

6.1 Les travaux de NETTA

Le CdP est invité à prendre note des dernières activités du NETTA, présentées par M. Jaime MARCO, responsable de programme scientifique au sein du Secrétariat NETTA.

6.2 Présentation des activités pertinentes d'organisations internationales gouvernementales et d'autres observateurs

Le CdP est invité à procéder à un échange de vues et à prendre note des informations communiquées par :

- le Secrétariat, concernant la Stratégie mondiale de l'OMS pour le don et la transplantation, à la suite des contributions reçues des membres du Comité ;
- le Groupe des dépositaires de la Déclaration d'Istanbul (DICG) et EUROTRANSPLANT, concernant leurs activités récentes et prévues en lien avec les objectifs de la Convention ;
- tout autre observateur ou participant.

7. Activités visant à promouvoir la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle

7.1 Journée internationale contre le trafic d'organes

Tous les membres du CdP sont invités à prendre note des informations communiquées par le Secrétariat et DICG concernant un événement conjoint en ligne.

Le Comité a retenu le **25 mars** comme date de célébration de la Journée

internationale contre le trafic d'organes (IDAOT). Tous les membres du CdP sont invités à partager leurs idées et suggestions pour l'édition 2027 de cette journée. Toutes les délégations seront invitées à contribuer à cette discussion. L'engagement de tous les membres du CdP est essentiel pour garantir que cette journée soit célébrée de manière significative aux niveaux national et international.

Cette session permettra aux membres d'échanger leurs points de vue et de participer à une réflexion collective sur les initiatives et activités envisageables pour l'IDAOT 2027. Les contributions de tous les membres seront précieuses pour élaborer un programme efficace pour l'édition 2027.

7.2 Expositions de corps plastinés

Les membres du CdP sont invités à prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur ce sujet. Une décision du CdP est nécessaire pour poursuivre sur ces travaux.

7.3 Evénements

Tous les membres du CdP sont invités à informer le Secrétariat des événements susceptibles d'être organisés en 2026 et 2027 en lien avec la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle, auxquels le Comité des Parties pourrait être représenté ou dont il pourrait présenter ses travaux.

8. Format des prochaines réunions

Les membres du CdP sont invités à prendre note des informations communiquées par le Secrétariat à ce sujet.

Les membres du CdP sont également invités à échanger leurs points de vue sur le format et l'organisation des prochaines réunions plénières, afin de garantir une utilisation efficace du temps et des ressources, tout en maximisant les possibilités de discussions de fond et d'échanges de vues.

9. Questions diverses

Les membres du CdP sont invités à informer le Secrétariat de toute autre question qu'ils souhaiteraient soulever au titre de ce point de l'ordre du jour.

9.1 Informations écrites

Les membres du CdP sont invités à prendre note du fait que le document de prise de position sur la promotion en ligne et facilitation des voyages illégaux à des fins de transplantation est disponible sur le site internet. Sa diffusion la plus large possible est attendue.

9.2 Autres sujets

Le CdP est également invité à prendre note des sujets qui n'ont pas pu être abordés lors de la présente réunion plénière et qui seront examinés lors d'une réunion ultérieure :

- Présentation par les États ayant récemment ratifié ou signé la Convention de la situation relative au trafic d'organes humains dans leurs juridictions respectives ;
- plateformes nationales ;
- note d'orientation sur le recensement des pratiques nationales relatives aux systèmes de signalement ;
- éventuel document de position commune sur la neutralité financière ;
- tissus et cellules (protocole additionnel) ;
- collecte de données ;
- questions de genre et rapporteur ou rapporteure pour l'égalité de genre ;
- éducation et formation sur le trafic d'organes ;
- coopération et représentation d'autres comités et organes au sein du Conseil de l'Europe ;
- affaire et poursuites judiciaires en Allemagne.

10. Dates des prochaines réunions

Le CdP est invité à prendre note des dates de la prochaine réunion plénière.